

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix-neuf juin deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	12/06/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/06/2020

OBJET :**Maison de l'Europe - Conseil d'administration - Désignation de représentants****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

A la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections du 15 Mars 2020, et conformément à l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la désignation des membres ou des délégués pour siéger au sein de la Maison de l'Europe.

L'association Maison de l'Europe de Gap et des Alpes du Sud a été créée le 19 Février 2004 pour prendre en charge la gestion de l'espace d'accueil situé 33 Rue du Colonel Roux.

Compte tenu de l'implication de la Ville de Gap dans ce projet, la Ville de Gap dispose de deux membres de droit au Conseil d'Administration de cette association qu'il convient de désigner.

Décision :

VU les articles L.2121-21, L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Article unique : il est proposé de bien vouloir nommer un membre titulaire et un membre suppléant.

M. le Maire propose Mme Christiane BAR en tant que membre titulaire et M. Eric MONTOYA en tant que membre suppléant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

- CONTRE : 7


Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Mme BAR (membre titulaire) et M. MONTOYA (membre suppléant) sont désignés pour siéger à la Maison de l'Europe - Conseil d'administration.

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 29 JUIN 2020

Affiché ou publié le :

29 JUIN 2020